Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20261012-DEL2026082-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Date de la convocation :
5 octobre 2026
Date d'affichage :
5 octobre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 16
Procuration – 3

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, Mme JEAN Florence, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme ASSON Pascale a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à Mme CONAN Sylvie et M. BONGRE Cyrille a donné procuration à M. ETES Cyrille.

Secrétaire de séance : Madame Florence JEAN

Délibération 2026-082 / Domaines de compétences par thèmes – Voirie

Objet : Travaux de sécurisation routière au lieu-dit La Salle Verte

L'arrêt de bus situé en face du lieu-dit la Salle Verte n'est desservi par aucun passage piéton. Les élèves doivent traverser la route départementale n°36 alors que cette-dernière est un axe fortement fréquenté (environ 8 000 véhicules / jour du lundi au vendredi).

Pour sécuriser cette traversée piétonne, Monsieur le Maire propose de travailler sur un scénario d'aménagement de cette entrée de ville en lien avec les services de l'Agence Départementale d'Appui des Collectivités (ADAC 22) et Baie d'Armor Transport. L'accompagnement de l'ADAC sur ce dossier a été estimé à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC. Il permettra d'établir les plans des travaux ainsi que leur chiffrage. Par ailleurs, le cahier des charges remis aux entreprises lors de la consultation d'appel d'offres sera également rédigé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ce devis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis de l'ADAC 22 pour un montant de 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Florence JEAN
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire